

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le MARDI 30 JANVIER à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARTANNES SUR THOUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ROUSSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 JANVIER 2018

Elus en exercice : 11 - Présents : 11 - Votants : 11

Présents : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, FOURRIER Christophe, L'ANDAIS Véronique, GAUDIN Jean-Luc, MERCIER Cyrille, GUIBERT Didier, DELOLY Denis, CHEVRÉ Michel, GALLI Nathalie, VIDAL Nelly, STEPHAN Elien.

Secrétaire : VIDAL Nelly

Affiché le : 6/02/2017

1° - CCAS

Le budget du CCAS n'a pas fonctionné en 2017. La trésorerie demande si le CCAS peut être transféré à la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le CCAS en activité.

2° - CONVENTION DROITS DE SOLS

Dans le cadre de la suppression progressive de l'assistance technique de l'Etat au profit des Communes s'agissant de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a proposé une organisation territoriale reposant sur l'expertise des services d'instruction existants à Doué en Anjou et à la ville de Saumur.

La ville de Saumur a instruit de juillet 2017 au 31 décembre 2017 les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol pour le compte de la Commune.

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention de prestations proposée par la ville de Saumur établie du 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la nouvelle convention et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

3-1° - AIRE DE JEUX

Suite à la décision d'acquérir des jeux pour l'aire de jeux extérieure à proximité de la salle des fêtes, il est nécessaire d'assurer la sécurité des enfants et des jeux.

Plusieurs choix sont possibles : bois, gravillons ou dalles.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 3 voix pour le bois, 8 voix pour les gravillons et 0 voix pour les dalles, retient le devis de ATP concernant les travaux et fourniture de gravillons pour 5 960,50 € HT.

3-2° - DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le coût estimé de l'aménagement de l'aire de jeux extérieure avec l'achat des jeux pour les enfants. Le centre aéré installé dans les locaux de la salle des fêtes pourra bénéficier de l'aire de jeux.

L'achat de jeux :

- 1 grimpe araignée, 1 toboggan, un portique balançoire pour les plus jeunes représentant une dépense de 6 167,76 € HT
- 1 un combi hand-foot-basket pour les plus grands représente une dépense de 2 285,94 € HT,

les travaux et la fourniture de gravillons pour 5 960,50 € HT,
la clôture de l'aire de jeux représente un coût de 3 983,04 € HT,
les travaux imprévus (ciment, sable,...) 5% pour 919,90 €
représentent un total de 19 317,96 € HT, soit 23 181,55 € TTC.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il s'agit d'une dépense importante pour le budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte l'opération et décide de solliciter la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) la plus élevée possible auprès de la Préfecture.

Les modalités de financement seraient :

- DETR = 6 761,29 € (35%),
- CAF = 5 000,00 €
- Commune = 7 556,67 €.

4° - COLONNES ENTERRÉES

Monsieur le Maire présente les devis des 3 entreprises consultées pour le terrassement des colonnes enterrées. Le conseil municipal retient le devis mieux-disant de l'entreprise DURAND d'un montant de 6 663,50 € HT.

Le coût de l'opération s'élève à :

Devis Durand : 6 663,50 € HT

Devis Agglopropreté : 4 674,00 € HT

Soit un coût total de : 11 337,50 € HT, soit 13 605 € TTC.

5° - BALAYAGE ANNÉE 2018

La SEMA-E propose comme chaque année le balayage mécanisé des rues de la Commune.

Le tarif 2018 est fixé à 265€ HT par prestation.

Le conseil municipal accepte 6 passages pour l'année 2018.

6 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AFRIEJ

Considérant les activités mises en place pour les jeunes de moins de 18 ans par l'AFRIEJ et la signature du contrat enfance jeunesse, les collectivités ont convenu de soutenir financièrement cette association en prenant en compte les participations de la CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte :

- d'attribuer une subvention à l'AFRIEJ de 5 804,54 € au titre de l'année 2018 concernant l'action jeunesse et de verser un premier acompte de 2 902,27 € dès maintenant pour permettre à l'AFRIEJ d'assurer les dépenses du 1^{er} semestre.
- d'attribuer une subvention de 2 258,27 € au titre de l'année 2017 concernant l'action enfance.

Questions diverses :

D360 : Monsieur le Maire rend compte de la réunion avec le directeur de l'ATD agence technique départementale. Le Département souhaite céder à la Commune la partie de la D360 qui traverse la Commune. A réfléchir.

Circuit de randonnée : Le balisage et la promotion du circuit de randonnée « A la confluence du Thouet et de la Dive » sera assuré par Agglomération Saumur Val de Loire. L'entretien reste à la charge des communes traversées.

Dates à fixer :

Fête de l'église : vendredi 27 juillet 2018

Repas des aînés : le samedi 10 novembre 2018

Vœux du Conseil Municipal : 11 janvier 2019.